

Plantes aromatiques et médicinales : retour sur la formation des 3 et 4 octobre à Brive



Une dizaine de producteurs, porteurs de projets et techniciens ont participé à la formation "Produire des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM)" proposée par la Chambre d'agriculture les 3 et 4 octobre. Jean-Pierre Scherer, formateur spécialisé en PPAM est intervenu durant ces deux jours, ainsi que Ludovic Planade du Comptoir d'Herboristerie pour parler des débouchés. Ci-dessous quelques éléments à retenir.

La filière PPAM : une filière marquée par la DIVERSITÉ

Cette filière est marquée par une grande diversité :

- **Diversité des cultures** : vivaces, annuelles, bisannuelles... La pharmacopée française compte à ce jour 527 plantes, dont 148 sont "libérées". En France, on compte près de 120 plantes cultivées et 350 plantes sauvages communément cueillies.
- **Diversité des parties recherchées** : racines, feuilles, fleurs, bourgeons, écorce, graines...
- **Diversité des modes d'utilisation** : distillation (huiles essentielles, hydrolats et eaux florales représentent 63% des utilisations), plantes sèches (31%) et plantes fraîches (6%).
- **Diversité des modes de production** : mise en culture ou cueillette
- **Diversité des systèmes de production** : cultures associées aux rotations céréalières / production maraîchère, cultures vivaces spécialisées, systèmes spécialisés diversifiés... A ce jour, 70% des producteurs de PPAM ne consacrent que 20% de leur assolement à ces productions.
- **Diversité des destinations** : secteurs agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques ainsi que la parfumerie. En termes de marchés, les compléments alimentaires arrivent en tête avec 2.14 milliards d'euros de chiffre d'affaires, suivis par la cosmétique naturelle et bio (900 millions d'euros), l'aromatique alimentaire (624 millions d'euros) et l'aromathérapie en pharmacie (206 millions d'euros).
- **Diversité des débouchés** : circuits courts, longs ou semi-longs

En chiffres



En 2021, 67 500 ha de PPAM étaient implantés en France.

La production de lavande et lavandin arrive très largement en tête, avec plus de 33 000 ha, suivie du pavot avec 13 000 ha.

Viennent ensuite la coriandre (4700 ha), la sauge sarclée (3400 ha), le persil (1430 ha), le thym (1000 ha)...

A l'échelle nationale, 18% des surfaces de PPAM sont cultivées en agriculture biologique.



Prendre en compte les besoins du marchés

Si différents critères de choix sont à prendre en compte lors de la mise en place d'un atelier PPAM, **la prise en compte des besoins du marché selon les modes de commercialisation envisagés est indispensable.**

A l'échelle nationale et en sec, en circuit long ou semi-long, on peut distinguer :

- **Les "valeurs sûres" pour lesquelles il existe de nombreux débouchés** : thym, thym citron, romarin, sauge officinale, tilleul, verveine odorante, mélisse, origan...
- **Les "fortes demandes"** : romarin feuille, sauge feuille, frêne, rose trémière, feuilles de cassis, menthe, vigne rouge...
- **Les "très fortes demandes"** : réglisse, hochets de guimauve, cônes de houblon, angélique...

Pour ces circuits, la demande ne cesse de croître chaque année : les opérateurs relocalisent leurs approvisionnements (recherche d'une meilleure qualité mais aussi d'une meilleure régularité et sécurité des apports par rapport à des pays d'importation). **La région Nouvelle-Aquitaine compte de nombreux opérateurs : Le Comptoir d'Herboristerie, Altaïr, Léa Nature...**

En circuit court, la réalisation d'une étude de marché est indispensable, tout comme le fait d'envisager de la valeur ajoutée.

En effet, de nombreux projets portent désormais sur de la production / cueillette pour la vente de tisanes en circuit court. Mais attention, pour un chiffre d'affaires objectif de 30 000€ par exemple, cela représente plusieurs milliers de sachets à vendre !



La problématique principale n'est donc pas la surface consacrée et la production, mais bien la commercialisation, et il est nécessaire de diversifier sa gamme (préparations pour cuisine type mélanges à grillades ou poissons, huiles et sels aromatisés, sirops, baumes et hydrolats...) et d'innover (coffrets cadeaux, abonnements, travail avec des chefs de restaurants...).

Il peut être pertinent d'envisager un débouché en circuit long ou semi-long, en complément du circuit court. En effet, cela permet de ne pas mettre "tous ses oeufs dans le même panier", de diversifier ses débouchés et de sécuriser ses revenus.

Les PPAM bio en Nouvelle Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine compte 885 ha de PPAM bio et se place en 4ème position derrière les régions PACA (environ 4500 ha), Auvergne Rhône-Alpes (environ 3500 ha) et Occitanie (environ 2500 ha). **La surface moyenne des ateliers PPAM régionaux est de 2 ha.**

Au niveau régional, la Dordogne est le 1er département en PPAM bio (219 ha), suivie des Landes (179 ha), le Lot-et-Garonne (112 ha) et la Charente-Maritime (108 ha). **La Corrèze compte, elle, 17 ha de PPAM bio implantés par 29 producteurs. La production départementale est quasi-exclusivement en AB.**

Focus sur Le Comptoir d'Herboristerie



Le Comptoir d'Herboristerie est situé en Corrèze, à Saint Augustin. Il a été fondé en 1976 par Jean Maison, passionné de plantes qui a largement contribué à la reconnaissance et à la structuration de la filière PPAM française. Il est encore aujourd'hui président de la commission PPAM Bio de Nouvelle-Aquitaine.

Avec un volume annuel commercialisé de 200 tonnes de plantes sèches, **le Comptoir d'Herboristerie est un acteur majeur de la filière française.** La structure commercialise pour sa propre marque et des marques distributeurs.

La structure a une volonté forte de relocaliser une partie de sa production et de valoriser la qualité et "l'origine Corrèze". Dans ce cadre, elle est à la recherche de producteurs : producteurs en recherche de diversification ou producteurs de PPAM en circuit court souhaitant un complément.

Les besoins concernant notamment la menthe, la mélisse, la mauve, le calendula, l'ortie, l'hysope, le romarin...

Le Comptoir d'Herboristerie est actuellement entrain d'implanter un jardin expérimental de près de 30 espèces ! Nous proposerons au printemps une rencontre avec les acteurs du Comptoir et une visite de leur site à Saint Augustin.



Souhaitant établir des liens durables avec ses producteurs, le Comptoir d'Herboristerie propose également un accompagnement aux producteurs souhaitant se lancer : appui pour dimensionner le projet, contacts pour se fournir en plants, informations pour s'équiper et monter son séchoir...

Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à contacter Ludovic Planade, en charge des achats et de la production, au 0640414502 ou ludovic.planade@comptoirdherboristerie.com

Plus d'infos : www.comptoirdherboristerie.com



Quelques sites utiles : site de [France AgriMer](http://FranceAgriMer) (qui publie les résultats de l'observatoire de la production et des marchés des PPAM en France), site du CRIEPPAM (Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation des PPAM), site du CPPARM (Comité des plantes aromatiques et médicinales), site de ITEPMAI (Institut technique interprofessionnel des PPAM), site du CNPMAI (Conservatoire National de PPAM).